

WPC LAMES DE CLÔTURE

CONDITIONS DE GARANTIE

– GARANTIE CONTRACTUELLE PROLONGÉE

Vendeur :

COVERNIT ČR a SK s.r.o.
K Vechtru 1000, 252 18 Ptice

Étendue de la garantie prolongée

10 ans* – garantie contractuelle prolongée couvrant la résistance contre la pourriture, les champignons lignivores et les insectes dans des conditions standard. Les produits en WPC ne peuvent pas être utilisés comme matériau pour des structures porteuses, par exemple pour des poteaux, poutres, poteaux de support, balcons, terrasses surélevées, couvercles ou autres éléments porteurs.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Stabilité de la couleur, maturation de la composante bois

En raison de la prédominance de matériaux naturels, les lames WPC peuvent subir une légère modification de teinte, surtout durant les premiers mois, sous l'effet des rayonnements UV et de l'humidité. Par la suite, la couleur se stabilise.

Stockage

Stocker sur une surface plane, sèche et ventilée. Protéger de la lumière directe du soleil.

Entretien et nettoyage

Éliminer les saletés et les taches dès que possible après leur apparition. Les saletés courantes doivent être éliminées régulièrement avec un jet d'eau ou avec une brosse à poils souples. N'utilisez pas d'outils susceptibles de rayer la surface. N'utilisez pas de solvants agressifs, de diluants ou de produits corrosifs pour le nettoyage. Ne traitez pas les lames avec des teintures, peintures, cires, huiles ou autres produits similaires.

Dilatation

En raison de l'humidité, du rayonnement solaire et des variations de température extérieure, les matériaux bois-plastique subissent des changements dimensionnels (dilatation et contraction). Pour cette raison, il est recommandé de maintenir des espacements de 1,5 à 3 cm entre les lames de clôture. L'écartement entre les traverses (poutres) doit être au maximum de 820 mm et le dépassement des extrémités des lames au-delà des traverses doit être de 150 mm.

Accessoires recommandés

Pour l'installation des lames, les accessoires d'origine suivants sont utilisés et nous recommandons de les acheter :

- traverses en acier
- fixation de la traverse au poteau maçonné
- vis autotaraudeuses

Exclusions de garantie

*La garantie ne couvre pas :

- la stabilité de la couleur
- les taches d'eau et de poussière
- la maturation du composant bois
- l'apparition d'électricité statique

*La garantie ne couvre pas non plus les dommages causés par :

- la stabilité de la couleur
- les taches d'eau et de poussière
- la maturation du composant bois
- l'apparition d'électricité statique

EXÉCUTION EN CAS DE RÉCLAMATION ACCEPTÉE

Dans le cadre de la garantie, le vendeur remplacera les produits endommagés. Si le produit concerné n'est plus fabriqué, il sera remplacé par un produit similaire.

Toute autre réclamation au titre de la garantie est exclue.

Aucune autre compensation financière ou autre ne peut être demandée dans le cadre de cette garantie. La garantie ne couvre notamment pas les frais de montage, les coûts liés au démontage ou au remplacement des marchandises ni toute autre perte. La période de garantie commence le jour de la remise du produit à l'acheteur ; si le produit a été expédié conformément au contrat, elle commence à la réception du produit à destination. La réclamation doit être adressée au commerçant auprès duquel le produit a été acheté. La preuve d'achat doit être jointe à la réclamation. Le vendeur traitera la réclamation au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de sa réception. Cette garantie n'affecte pas les droits légaux du consommateur résultant d'un défaut de conformité.